|  |  |
| --- | --- |
| **Données personnelles** | |
| Nom |  |
| Prénom |  |
| E-Mail |  |
| *Résultat personnel* | *Champs à remplir par l’OLAS* |

Nous vous prions de bien vouloir remplir ce questionnaire et de le renvoyer à l’OLAS par courrier électronique à l’adresse : [dimitra.arend@ilnas.etat.lu](mailto:dimitra.arend@ilnas.etat.lu) au plus tard 3 semaines après sa réception.

Les réponses et l’évaluation des résultats de ce questionnaire vous seront envoyées par courrier électronique.

Meilleures salutations.

L’équipe OLAS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Question** | **Réponse correcte** | **Résultat obtenu** |
| **Procédure P002 - Réalisation des audits et définitions** | | |
| Quel formulaire faut-il remplir pour établir le plan d’audit ? | F003P  F003A  F003S |  |
| Qui est responsable de la transmission du plan d’audit final à l’OEC ? | OLAS  Responsable d’équipe  Auditeur technique |  |
| Qui est responsable de la transmission du rapport d’audit final à l’OEC ? | OLAS  Le responsable d’équipe  Les auditeurs techniques de l’équipe. |  |
| Qui statue en cas de refus d’un écart par l’OEC ? | Le responsable d’accréditation  Le chef de département OLAS  Le Comité d’accréditation. |  |
| Quel est le formulaire, transmis à l’équipe d’audit, qui sert à identifier les documents nécessaires à la préparation des audits et à mettre à disposition par les OEC avant chaque audit. | A005  F059  F002A |  |
| A quel usage est destiné le formulaire F003M ? | Fournir un retour concernant la durée de l’audit  Fournir un retour pour fixer le nombre d’auditeurs techniques et d’experts impliqué dans la mission pour le prochain audit  Identifier les points de la norme traités  Identifier les domaines techniques à contrôler en priorité lors du prochain audit  Nommer le responsable d’équipe pour le prochain audit |  |
| Les dispositions pour des audits en cas de force majeure à distance s’appliquent pour : | Des audits initiaux  Des audits de prolongation  Des audits d’extension pour nouvelles activités  Des audits de surveillance |  |
| Après un audit à distance, l’OEC dispose de 3 jours ouvrés supplémentaire pour revoir/accepter/clôturer les écarts identifiés | OUI  NON |  |
| Audit documentaire – constat des non-conformités majeures. Quels sont les formulaires à saisir ? | F003N  F003E  F004  F003S |  |
| Qui conserve les originaux des fiches d’écart et des listes de présence ? | OLAS  Le responsable d’équipe |  |
| Quelle est la durée d’un cycle d’accréditation ? | 3 ans  5 ans  10 ans |  |
| Quelle est la définition d’une « Non-conformité majeure » ? | Lacune importante décelée dans l’organisation de l’OEC présentant un risque sérieux pour la fiabilité des résultats et/ou décisions  Lacune décelée dans l’organisation de l’OEC résultant d’une exigence du référentiel non traitée ou traitée partiellement, mais n’ayant pas d’incidence directe sur la fiabilité des résultats et/ou décisions. |  |
| Non-conformités (NC et NC+): Quel est le délai à respecter par l’OEC pour la mise en œuvre des actions correctives? | 3 mois  2 mois  6 mois  En fonction du type d’écart : 3 ou 6 mois |  |
| Un auditeur/expert désigné pour un audit, peut-il contacter directement l’OEC pour demander des informations supplémentaires/documents nécessaire à la préparation de sa mission ? | OUI  NON |  |
| Pour quel type d’écart, les auditeurs doivent-ils remplir la case « *Justification de la classification de l’écart* » ? | NC majeures  NC et NC majeures  Toute type d’écart |  |
| Quand le rapport d’audit abrégé (F003P) doit-il être remis à l’organisme et à l’OLAS ? | 2 jours après l’audit  Dans les 24h après l’audit  Dans la semaine qui suit l’audit |  |
| Quel est le délai à respecter pour l’envoi du rapport d’audit à l’OLAS ? | 15 jours ouvrés après l’audit au plus tard  30 jours ouvrés après l’audit au plus tard  45 jours ouvrés après l’audit au plus tard |  |
| **Procédure P003 – Processus décisionnel** | | |
| Qui prend la décision finale de l’accréditation d’un OEC | Le comité d’accréditation  OLAS  Le responsable d’accréditation |  |
| Quelles sont les conséquences d’une suspension ou d’un retrait de l’accréditation pour un OEC ? | L’interdiction de se référer à son statut d'OEC accrédité,  L’interdiction d'émettre des rapports ou certificats couverts par l'accréditation,  L’interdiction d'utiliser la marque de l'OLAS |  |
| **Procédure P004 – Qualification des auditeurs/experts** | | |
| A quel rythme les auditeurs/experts doivent-ils renouveler leur inscription auprès de l’OLAS ? | Tous les 3 ans  Tous les 5 ans |  |
| Quels type d’auditeur est suivi par un observateur OLAS lors de sa première mission ? | Seulement les nouveaux responsables d’équipe  Seulement les nouveaux auditeur s techniques  Tous les nouveaux auditeurs |  |
| L’OLAS reconnait la qualification des auditeurs/experts délivrée par un autre organisme d’accréditation (OA) signataire des accords de reconnaissance mutuelle d’EA | OUI  NON |  |
| L’OLAS peut radier un auditeur en cas de refus de participation à la formation continue annuelle. | OUI  NON |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Annexes** | | |
| Quel est l’objet de l’Annexe A025 ? | Clarifier les attentes de l’OLAS par rapport au contenu du rapport d’audit  Donner des conseils pour la rédaction du rapport d’audit  Donner une formation par rapport aux exigences de la norme. |  |
| Quelle annexe reprend les normes et guides applicables aux OEC? | A006  A005 |  |
| Un auditeur veut dresser un écart qui fait référence à un document issu d’un organisme d’accréditation étranger. Le client refuse cet écart car il ne prend en compte que les documents prescrits par l’OLAS. Le client a-t-il raison de refuser cet écart ? | Oui  Non |  |
| Frais d’audit : L’indemnité de jour de 30 EUR (forfait) est allouée pour chaque demi-journée d’audit. | Vrai  Faux |  |
| L'obligation des opérateurs économiques de facturer électroniquement s’applique depuis le 18 mars 2023.  Uniquement les factures électroniques conformes sous format XML sont encore acceptées. | Vrai  Faux |  |
| Pour l’étalonnage de son équipement, un OEC fait appel aux services d’un laboratoire d’étalonnage externe qui n’est pas accrédité selon la norme ISO/IEC 17025 pour l’étalonnage concerné et dont le service n’est pas couvert par le CIPM MRA non plus. Dans ce cas, que faut-il faire pour garantir la traçabilité métrologique des résultats, le raccordement des équipements d’analyse, d’essais et d’étalonnage aux étalons nationaux ou internationaux | Rien, tant que le laboratoire d’étalonnage soit adapté aux besoins de l’OEC  L’OEC doit vérifier la procédure d’étalonnage du prestataire  L’OEC doit vérifier le calcul d’incertitude du prestataire  L’OEC doit vérifier la formation du personnel qui réalise l’étalonnage  L’OEC doit vérifier les conditions d’environnement  L’OEC doit vérifier l’analyse des risque quant à l’impartialité du prestataire  L’OEC doit vérifier les certificats prouvant le raccordement des étalons utilisés |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Divers** | | |
| Quels documents sont repris dans le « Kit auditeurs » | Base de données réglementaire nationale  F003-rapport-audit-olas  F003S  F003m-suivi  F003n-revue documentaire  F003p-Resume rapport audit  F023 - Programme de comparaisons interlaboratoires  F011a-evaluation-auditeur-technique-et-junior  Manuel qualité OLAS  A008 |  |
| La norme ILNAS 107 :2020 est-elle d’application obligatoire pour les laboratoires ? | OUI  NON |  |
| OLAS met des supports de formation à disposition de ses auditeurs. Lesquels ? | F001C  Formation continue annuelle  Newsletter mensuel des documents modifiés.  JCA annuelle  Formation interactive aux situations d'audit sur le site internet  F058 |  |
| Quel est le document qui comprend des informations détaillées sur la législation nationale du Luxembourg applicable aux OEC accrédités ? | Le guide d’accréditation  Le Manuel Qualité OLAS  La base de données de législation nationale |  |